### NOTE D'INFORMATION

## **FCP EMERGENCE OBLIHORIZON**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20181 en date du 27/11/2020.

### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise
à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Monsieur Youssef JAIDI en sa qualité
de <b>Président Directeur Général</b> , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dánamination et signature
Dénomination et signature

# **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

#### I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP EMERGENCE OBLIHORIZON

Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : **MA0000038770** 

- Date et référence de l'agrément : 20/07/2020, GP20084

- Date de création : **05/10/2020** 

- Siège social : **355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc** 

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01/01** au **31/12** 

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT représentée par Youssef

JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général.

- Etablissement dépositaire : CIH représentée par Morad MIMOUNI (Directeur général Adjoint en charge de la banque de financement et d'investissements) et Younes ZOUBIR (Directeur général Adjoint en charge du pôle Finances, Moyens et Traitements).

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI	05 22 23 97 60

- Commissaire aux comptes : KPMG représentée par Mohammed Redouane

**RHALIB** 

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Obligations.OMLT

Sensibilité min : 1.1 (exclu)
 Sensibilité max : 10 (inclus)

Indice de référence : L'indice de référence est un indice composite : 50% Moroccan Bonds Index Moyen Terme (MBI MT) et 50% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme (MBI MLT) publié par BMCE BANK.

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir à l'investisseur un outil de placement procurant un rendement supérieur à son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription, titres d'OPCVM, titres d'OPCC et en titres de FPCT

tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds effectuera des opérations de prêt emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Titres de créances négociables;
- Titres émis ou garantis par l'État;
- Obligations privées, Obligations subordonnées, Obligations subordonnées perpétuelles, Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons;
- Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscriptions;
- Titres d'Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT);
- Placement en devises à l'étranger;
- Opérations de pension;
- Prêt-emprunt de titres;
- Dépôt à terme.
- Durée de placement recommandée : 1 an et plus
- Souscripteurs concernés : Institutionnels Crédit Agricole du Maroc (CAM)

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: Dès le publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré ou, Si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit .
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat: Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.

- Affectation des résultats : capitalisation entiére, Le « FCP EMERGENCE OBLIHORIZON » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.

0

- Cas d'exonération :
  - o à la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
  - Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
-Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Valoris Management recevra : Frais de gestion fixes : tels que définis dans le Mandat de Gestion. Frais de gestion variables : Intéressement en cas de surperformance par rapport à l'indice de référence
-(5) Commission Maroclear	(commission de gestion du compte émission- annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission- trimestriel) : selon les conditions en vigueur
-(4) Commission Dépositaire	0,025% HT
-(3) Commission AMMC	0,025% HT
-(2) Commissaire aux comptes	25 000 HT
-(1) Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal